
Adresse de la société populaire des sans-culottes de Barbaste qui fait part à la Convention des dons patriotiques déposés journallement par les citoyens, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des sans-culottes de Barbaste qui fait part à la Convention des dons patriotiques déposés journallement par les citoyens, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 665-666;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40038_t1_0665_0000_10;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

continuer notre liste et conformément à la loi du 23 brumaire nous en ferons l'envoi successivement.

« Toutes les cloches descendent en foule et se rassemblent au chef-lieu de district.

« Les immeubles des émigrés sont en vente, 40 lots seront vendus le 13 courant et tout nous annonce qu'ils seront bien vendus.

« C'est ainsi que, par nos travaux et nos encouragements, nous élevons l'esprit public et que nous le dirigeons à l'avantage de la République.

« Les administrateurs du directoire du district de Bar-sur-Seine. »

(Suivent 6 signatures.)

Extrait des registres du district de Bar-sur-Seine (1).

Le 7 frimaire, 2^e année de la République une et indivisible, Louis Lebon, prêtre, curé de Polizot, a déclaré qu'il renonçait aux fonctions de son état et a déposé ses lettres de prêtrise et nomination de curé.

Le 8 frimaire, Charles-Stanislas Bolland, prêtre, curé de Bar-sur-Seine a renoncé à ses fonctions et déposé ses lettres de prêtrise et d'institution.

Le 8 frimaire, Jean-Louis Chaalons, prêtre, a renoncé à ses fonctions et déposé ses lettres de prêtrise.

Le 8, François-Nicolas Gombaut, prêtre, a renoncé à ses fonctions et déposé ses lettres de prêtrise.

Le 8, Jean-François Noirot, prêtre, curé de Bourguignons, a renoncé à ses fonctions et déposé ses lettres de prêtrise et d'institution.

Le 9 frimaire, François Clair, prêtre, curé de Marolles a déclaré qu'il cessait ses fonctions et a promis rapporter ses lettres de prêtrise.

Le 9, Jean-Baptiste-Charles Marniot, prêtre, curé de Balnot-sur-Laignes, a déclaré qu'il cessait ses fonctions et a déposé ses lettres de prêtrise.

La présente liste certifiée véritable par les administrateurs composant le directoire du district de Bar-sur-Seine, le 9 frimaire de l'an II de la République française une et indivisible.

JOSSELIN; FLORENT; HUGOEST; VINCENT.

La commune de Brutus, ci-devant Ris, district de Corbeil, invite la Convention à assister à une fête civique qu'elle se propose de célébrer décadi prochain en l'honneur des victimes de la liberté et de nos braves frères morts en combattant les tyrans.

« La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » de l'adresse de la commune de Brutus, et qu'une députation de quatre de ses membres assistera à la fête qui y sera célébrée décadi prochain; à cet effet, elle nomme Perrin (des Vosges), Méaulle, Dupuy et Bailly (2).

Suit l'invitation de la commune de Brutus (1).

« Brutus, 1^{er} frimaire an II de la République.

« Citoyen Président,

« La commune de Brutus, ci-devant Ris (Ris-Orangis), district de Corbeil, aurait envoyé vers la Convention une députation nombreuse si elle n'eût été persuadée que son temps appartient à toute la République.

« Citoyen Président, fais donc part, au nom de la commune de Brutus, que nous célébrons décadi prochain une fête civique en l'honneur des victimes de la liberté, et de nos braves frères et enfants morts en combattant les tyrans.

« Nous les prions de nous envoyer plusieurs montagnards qui puissent avec nous partager nos regrets, notre joie, qui voient que nous allons consacrer par des monuments publics et durables notre brûlant amour pour la liberté et pour ceux qui savent mourir pour nous l'assurer.

« Le bonheur de la famille ne sera complet que lorsqu'elle pourra réunir ses chefs. Venez donc sous l'humble toit de l'égalité partager nos repas frugaux, la liberté, chez nous, n'est point une statue, son temple nous semble être la République entière, et nos cœurs sont ses autels. Les enfants de Brutus, nés à la liberté, même avant la Révolution, adorent le dieu de l'univers dans tous ses bienfaits; honorent les vertus républicaines sans déifier les individus; enfin, jaloux de voir la République terrasser tous ses ennemis, jurent entre vos mains de ne laisser à nos descendants que des exemples à suivre.

« Après avoir consacré le décadi en rendant hommage aux vertus guerrières et républicaines, nos législateurs députés s'en iront à leur poste et nous, retournant à nos charrues, nous répéterons encore, sur le sommet de notre montagne, en contemplant l'immensité des cieux :

« Vive la République ! plus de tyran, liberté, liberté, toujours liberté ou la mort.

« Salut et bénédiction à tous nos représentants.

(Suivent 8 signatures.)

« P.-S. Les députés seraient engagés de se rendre à Brutus la veille de la fête, ils s'adresseraient au citoyen Lussy, commissaire, pour les logements. »

La Société populaire des Sans-Culottes de Barbasté écrit, en date du 5 frimaire, que depuis le 24 brumaire, le pauvre et le riche, les pères et mères, l'artiste et le laboureur déposent journellement sur l'autel de la patrie leurs dons patriotiques et multipliés; cette Société applaudit aux travaux de la Convention.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 833.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 384.

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 822.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 384.

Suit la lettre de la Société populaire des sans-culottes de Barbaste (1).

La Société populaire des sans-culottes de Barbaste, district de Nérac, département de Lot-et-Garonne, à la Convention nationale.

« Barbaste, le 5 frimaire, an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La Société régénérée des sans-culottes de Barbaste, ouvrit le 24 brumaire une souscription volontaire, pour améliorer le sort de ses frères d'armes. C'est pour t'apprendre les effets de son transport généreux, que nous sommes chargés de te tracer dans le langage de la vérité afin que tu puisses faire part à la Convention de notre dévouement à la chose publique; le républicain ne connaissant que la justice, n'emploie jamais dans ses phrases les termes doucereux d'une flatterie mensongère, aussi te disons-nous dans la simplicité du premier âge, que l'énergie que démontre la Convention dans cet instant critique, a généralement été approuvée par notre Société, et que cette dernière, voulant arriver au même but, fait tous ses efforts pour mériter son approbation. Voici le récit succinct de ce qui se passe dans notre assemblée : Le désintéressement, depuis le 24 du dernier mois, est, dans notre Société, à l'ordre du jour. Le pauvre et le riche, les pères et mères, l'artiste et le laboureur, depuis ce temps, déposent journellement sur l'autel de la patrie leurs dons patriotiques et multipliés; c'est à l'envi les uns des autres que les ouvriers, harassés d'une journée fatigante, apportent avec gaité le produit de leurs peines et sueurs, et que le vieillard, accablé sous le poids de l'âge et des infirmités s'empresse de présenter, pour leurs petits enfants, l'offrande généreuse de quelques épargnes soustraites à leur pur nécessaire. Cette scène, autant attendrissante que majestueuse, se répète sans cesse à nos yeux depuis plus de huit jours, et sans relâche nous voyons avec admiration augmenter la masse d'une ressource aussi surprenante qu'extraordinaire; nous sommes grands en patriotisme, oui, c'est la seule chose dont nous osons nous flatter, mais sans rougir nous avouons encore que nous sommes très minces en facultés. Cependant le dépouillement est à son comble, et le citoyen tranquille dans son foyer, paye avec plaisir la sûreté dont il jouit de ce qu'il a de plus cher; l'or et l'argent, objet de la cupidité des hommes, se confond dans le détail immense des habits, souliers et chemises, l'autel de la patrie est surchargé et pour subvenir aux besoins les plus pressants de nos braves défenseurs nous pouvons dire avec vérité que nous les mettons à leur aise.

« Tel est, citoyen Président, l'exemple que la Convention nous donne, l'imiter est un devoir pour nous, et marcher sur ses traces nous méritera, dans la postérité la plus reculée le titre mérité de soutiens de la patrie.

« LARNAUDE, président ; VIDOUZE fils aîné, secrétaire ; ROUSSEL fils, secrétaire. »

Les administrateurs du département de la Loire-Inférieure envoient les discours prononcés par le citoyen Minée, évêque de ce département, lors de sa démission et de sa renonciation aux fonctions sacerdotales.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de la Loire-Inférieure (2).

« Nantes, 8 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous vous envoyons, dans les deux discours ci-joints, les témoignages du patriotisme éclairé de notre président, ci-devant évêque de ce département.

« Il justifie pleinement le choix qui avait été fait de lui, quoique membre d'une caste suspecte, pour un poste dont les circonstances actuelles augmentent beaucoup l'importance. Nous nous félicitons de pouvoir transmettre ces expressions d'une âme élevée au-dessus des préjugés qui, si longtemps, ont fait le malheur de l'humanité.

« Ce feu qui anime cette belle âme, citoyens représentants, ne nous est point étranger, et s'il est pénétré d'admiration pour la Montagne célèbre que vous avez fondée, vers laquelle il marche à pas de géant, forts de nos principes sur lesquels nous mesurons notre élan, nous lui disputerons l'honneur d'arriver les premiers à la cime.

« Les administrateurs du département de la Loire-Inférieure.

« BRILLAUD; PICOT; HAUMONT, SAINTE; KERMEN; L. J. ZIMMERMANN, F. C. CLAVIER, procureur-syndic; GICQUIAU. »

Département de la Loire-Inférieure.

Extrait des registres du conseil du 27 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible (3).

Séance publique du conseil.

Présidait : Minée, et assistaient : Boulay, Gicquiau, Picot, Kermen, Brillaud, Haumont, Richard, Petit, Ferron, Zimmerman, Colas, Eluere, Prudhomme, Saint, Bisson, Huet, Danghin, Duhoux, Hautbois, père, Guérin, Ringard, Musset, Lavandaise et Donnet ayant avec eux Grelier, secrétaire général de l'administration.

Présent : Clavier, procureur-général syndic.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 385.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.

(3) *Ibid.*

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.